

**Madame Marie-Odile SAILLARD**

**Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville,  
Directrice du Centre Hospitalier de Briey,  
Directrice du Centre Hospitalier de Boulay,  
Directrice de l'EHPAD de Creutzwald.**

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu le décret du Président de la République en date du 6 juillet 2015 portant nomination de la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, **Madame Marie-Odile SAILLARD**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 17 avril 2018 nommant **Madame Marie-Odile SAILLARD**, Directrice d'hôpital, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, et dans le cadre de la convention de direction commune, en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Briey, du Centre Hospitalier de Boulay, ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 28 juin 2019,
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay en date du 1<sup>er</sup> février 2018,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre national de gestion, en date du 1<sup>er</sup> août 2019 nommant **Monsieur Henri-Dominique MENNECIER**, Directeur d'hôpital, en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, au Centre Hospitalier de Briey, au Centre Hospitalier de Boulay ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## Décide

- Article I Déléation Générale est donnée à **Monsieur Henri-Dominique MENNECIER** pour diligenter, au nom de la Directrice Générale, toute décision utile au fonctionnement du Centre hospitalier de Briey, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- Article II En cas d'absence ou d'empêchement de l'une des différentes directions intervenant dans la gestion du Centre Hospitalier de Briey, délégation est donnée à **Monsieur Henri-Dominique MENNECIER**, à l'effet de signer, au nom de la Directrice Générale, tous documents, actes et décisions relevant des fonctions des différentes directions intervenant dans la gestion du Centre Hospitalier de Briey.
- Article III En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Henri-Dominique MENNECIER**, délégation est donnée à **Madame Katia REBELO-SEWASTIANOW**, Directeur adjoint des Affaires Générales, Juridiques et de la Qualité, **Monsieur Pierre BOILEAU**, Directeur des Finances et de la Performance et **Madame Anne-Laure MICHON**, Directeur adjoint des Finances et de la Performance, pour diligenter, au nom de la Directrice Générale, toute décision utile au fonctionnement du Centre Hospitalier de Briey.
- Article IV Durant les périodes où il assure une garde de direction, délégation est donnée à **Monsieur Henri-Dominique MENNECIER**, pour le CHR de Metz-Thionville, et le CH de Briey, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
  - Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
  - Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades, y compris les prélèvements d'organes,
  - Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- Article V La présente délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire,
  - de rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.
- Article VI La présente délégation de signature est communiquée en application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.
- Article VII La présente délégation de signature fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle et d'un affichage par l'établissement.
- Article VIII Les signatures des titulaires de la présente délégation figurent en annexe.
- Article IX Ces délégations annulent et remplacent les précédentes délégations de signature.




A Metz, le 30 janvier 2020

**Marie-Odile SAILLARD**

Directrice Générale du CHR de Metz-Thionville  
Directrice du CH de Briey  
Directrice du CH de Boulay  
Directrice de l'EHPAD de Creutzwald

ANNEXE

DIRECTION GENERALE

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Henri-Dominique MENNECIER	Directeur d'Hôpital	17/02/2020	
Katia REBELO- SEWASTIANOW	Directeur d'Hôpital	13/2/2020	
Pierre BOILEAU	Directeur d'Hôpital	03/02/20	
Anne-Laure MICHON	Directeur d'Hôpital	31/01/2020	